



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 4 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LOUIS-PHILIPPE, Monsieur BLAIZOT, Madame LEBAILLY, Madame VILLARD, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, , Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés : Monsieur FORGAR a donné pouvoir à Madame LEBAILLY, Monsieur ENGEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

26-077 TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant l'inscription d'agents communaux à la campagne de promotion interne 2026 gérée par le Centre de Gestion du Calvados,

Considérant que 3 agents techniques territoriaux peuvent être promus au grade d'agent de maîtrise, le tableau des effectifs doit être modifié :

- Suppression de deux postes d'adjoints techniques principaux de 1^e classe créé par délibération n° 25-025 du 27 mars 2025 ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe créé par délibération n° 24-025 du 231 mars 2024 ;
- Création de 3 postes d'agents de maîtrise à temps complet, 1 affecté au service technique, 2 affectés au groupe scolaire et entretien des locaux

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **ACTE** la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- **ACTE** la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- **CREE** deux postes d'agents de maitrise à temps complet à compter du 15 juillet 2026.

VOTE : POUR : 19

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

